



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le **mardi 27 juin à 19 heures, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique**, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Propriété située au 3660, rue Chénier, secteur de Saint-Benoît (2022-040) :

Afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment d'entreposage adossé au bâtiment principal

- ayant une marge de recul arrière de 3,1 mètres, alors que le règlement exige une marge arrière minimale de 7,5 mètres;

Afin de permettre l'implantation d'un bâtiment d'entreposage adossé au bâtiment principal existant :

- ayant une marge latérale gauche de 3,0 mètres, alors que le règlement exige une marge latérale de 4,5 mètres;

Afin de permettre l'implantation d'une clôture en cour avant :

- ayant une hauteur de 2,4 mètres, alors que le règlement autorise une hauteur maximale de 1 mètre pour une clôture implantée en cour avant.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

Donné à Mirabel, ce 30 mai 2023

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate